

GREENPEACE

Énergies renouvelables : le manque d'ambition criant de la France face à ses voisins européens

NOTE

Décembre 2023

Greenpeace est une organisation internationale qui agit selon les principes de non-violence pour protéger l'environnement et la biodiversité et promouvoir la paix. Elle est indépendante de tout pouvoir économique et politique et s'appuie sur un mouvement citoyen engagé pour construire un monde durable et équitable.

Note publiée en Décembre 2023 par
Greenpeace France
13 rue d'Enghien 75010 Paris France
[Greenpeace.fr](https://www.greenpeace.fr)

Si vous avez des informations relatives à ce sujet, vous pouvez nous contacter à l'adresse investigation@greenpeace.fr. Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme sécurisée, vous pouvez vous connecter sur le site [Greenleaks](#).

Copyright et propriété intellectuelle

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle de tout ou partie des contenus, des résultats et/ou informations issus des documents publiés ou mis à disposition par Greenpeace sans autorisation préalable de Greenpeace est interdite. Notamment, aucune reprise et/ou utilisation et/ou diffusion ne peut être réalisée à des fins d'exploitation commerciale et/ou de promotion et/ou de publicité sans l'accord préalable et écrit de Greenpeace. Toutefois, Greenpeace autorise la reprise et/ou l'utilisation et/ou la diffusion des contenus, des résultats et/ou informations issus des documents publiés ou mis à disposition par Greenpeace sous réserve de la mention exacte de la source et uniquement à des fins universitaires, éducatives ou dans un cadre strictement non lucratif et de défense de l'intérêt général, et ce à condition que lesdites utilisations ne contreviennent pas aux valeurs promues par Greenpeace. Il est à cet égard rappelé que Greenpeace est un réseau international d'organisations indépendantes qui agissent selon les principes de non-violence pour protéger l'environnement, la biodiversité et promouvoir la paix, s'appuyant sur un mouvement de citoyennes et citoyens engagés pour construire un monde durable et équitable.

Toute utilisation de l'image de Greenpeace et/ou de ses contenus et/ou documents diffusés par Greenpeace est interdite, et notamment toute utilisation et/ou tentative d'utilisation de l'image de Greenpeace et/ou de sa dénomination et/ou de ses logos et/ou de ses travaux, contenus et documents visant à ou étant susceptible de laisser penser à un lien, un soutien, un parrainage, une publicité, une approbation, un agrément de Greenpeace (notamment d'un produit, d'une personne, d'une entreprise, d'un parti politique, d'un·e candidat·e à une élection) sans son autorisation préalable expresse est prohibée.

Toutes utilisations à des fins commerciales, ou à des fins autres que celles répondant aux objectifs de Greenpeace, du nom et/ou de la notoriété de Greenpeace constituent en outre des actes fautifs.

Sommaire

Sommaire	4
Résumé	5
Contexte et méthodologie	6
Les énergies renouvelables, piliers de la lutte contre le changement climatique	6
Stratégies énergie et climat des États membres de l'Union européenne	8
Méthodologie	8
Ambition pour les renouvelables d'ici 2030 : la France à la traîne	10
Comparaison avec l'ensemble des États membres ayant soumis leurs objectifs	10
Focus sur six pays d'Europe de l'Ouest de plus de dix millions d'habitant·es	15
Conclusions	21
Recommandations	22
Annexe	23

Résumé

En se basant sur les plans nationaux énergie et climat (NECP) soumis par la plupart des pays européens à l'Union européenne en 2023, Greenpeace France a analysé le niveau d'ambition des différents États membres sur les objectifs de développement à 2030 de deux filières d'énergies renouvelables : le solaire photovoltaïque et l'éolien terrestre. Ces deux filières constituent, selon les scientifiques de l'énergie et du climat, les principaux leviers de production d'énergie pour baisser, à long terme mais encore plus à court terme, nos émissions de gaz à effet de serre.

En rapportant ces objectifs d'éolien terrestre et de solaire photovoltaïque restant à installer d'ici à 2030 à la population, à la superficie ou au PIB des différents pays, le constat est sans appel : la France est à la traîne par rapport au reste de l'Europe en termes d'ambitions de développement des énergies renouvelables.

Elle arrive dans la deuxième moitié du classement, plus précisément entre la 10^e et la 14^e place, sur la vingtaine de pays ayant soumis leurs objectifs à l'Union européenne. Elle se classe en dernière ou avant-dernière position si on se focalise sur les six pays d'Europe de l'Ouest de plus de dix millions d'habitants ayant soumis leurs objectifs : Allemagne, Espagne, France, Italie, Pays-Bas et Portugal.

Recommandations de Greenpeace France

La France doit se fixer pour 2030 un niveau d'ambition de développement de l'éolien terrestre et du solaire photovoltaïque au moins équivalent à ce que prévoient nos plus proches voisins européens. Cela permettra, accompagné de politiques plus ambitieuses sur la sobriété et l'efficacité énergétiques, de faire face au « mur énergétique » prévu pour la France à horizon 2030, à une électrification accélérée des usages aujourd'hui fossiles et donc au défi climatique en visant une trajectoire de réchauffement limitée à + 1,5 °C et non à + 2 °C, voire plus, comme le prévoit actuellement le gouvernement. Pour cela, la France devrait viser :

- **entre 100 et 120 GW de solaire photovoltaïque en 2030** contre les 54 à 60 GW visés actuellement par le gouvernement,
- **entre 50 et 55 GW d'éolien terrestre en 2030** contre les 33 à 35 GW visés actuellement par le gouvernement.

Contexte et méthodologie

Les énergies renouvelables, piliers de la lutte contre le changement climatique

Les énergies renouvelables sont un des piliers centraux de la décarbonation de nos sociétés. Ce sont, d'après les scientifiques du climat et de l'énergie, les principaux moyens de production d'énergie permettant de diminuer au plus vite notre consommation d'énergies fossiles et donc d'atteindre nos objectifs climatiques.

En effet, le dernier volet du sixième et dernier rapport du GIEC, publié en 2022, souligne que l'énergie éolienne et l'énergie solaire sont très largement les deux options énergétiques aux potentiels les plus élevés de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 avec chacune un potentiel d'environ quatre milliards de tonnes d'équivalents CO₂ par an. Ensemble, ces deux énergies ont ainsi un potentiel de réduction des émissions plus de neuf fois plus important que l'énergie nucléaire, et ce pour un coût largement inférieur¹. À plus long terme, les scénarios de la littérature scientifique retenus et étudiés par le GIEC et qui permettent de limiter le réchauffement climatique à + 1.5 °C confirment cette tendance. En effet, dans la majorité de ces scénarios, la part de l'éolien et du solaire dans le mix électrique mondial passe d'environ 10 % aujourd'hui à environ 70 % en 2050², devenant très largement les premières sources de production d'électricité et les principaux outils de production pour sortir des énergies fossiles au niveau mondial. Même constat pour le scénario Net zero by 2050 de l'Agence Internationale de

¹ [IPCC, 2022: Summary for Policymakers](#). In: Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, *Figure SPM.7, p.38*

² [IPCC, 2022: Energy Systems](#). In: Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, *Figure 6.30, p.688*

l'Énergie, où les renouvelables représentent près de 90 % de la production d'électricité dans le monde en 2050 dont presque 70 % pour l'éolien et le solaire³.

L'accord final de la COP 28⁴, conclu très récemment, reconnaît lui aussi le rôle central du développement des énergies renouvelables dans la baisse des émissions de gaz à effet de serre en appelant à un triplement de la capacité d'énergies renouvelables au niveau mondial d'ici à 2030.

Au niveau européen, aucun objectif n'a été fixé spécifiquement sur la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité. En revanche, la directive RED III sur les énergies renouvelables⁵, entrée en vigueur le 20 novembre 2023, fixe un objectif obligatoire minimum de 42,5 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale de chaque État membre en 2030. Pour y arriver, le développement massif et rapide des énergies renouvelables électriques, au premier rang desquelles le solaire photovoltaïque et l'éolien (terrestre et en mer), est indispensable.

« Une ambition forte : faire en 30 ans de la France le premier grand pays du monde à sortir de la dépendance aux énergies fossiles. »

Emmanuel Macron, discours de Belfort, 10 février 2022⁶

³ [Net zero by 2050, A Roadmap for the Global Energy Sector](#), IEA, Table 3.2, p.117

⁴ https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2023_L17_adv.pdf

⁵ https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202302413

⁶ Discours d'Emmanuel Macron le 10 février 2022 à Belfort, [site internet de l'Élysée](#)

Stratégies énergie et climat des États membres de l'Union européenne

Au 30 juin 2023, chacun des 27 pays membres de l'Union européenne devait avoir soumis une ébauche de mise à jour de son plan énergie et climat national (NECP), document définissant la stratégie énergétique et climatique détaillée de chaque pays membre pour répondre notamment aux objectifs européens de décarbonation.

La France, comme de nombreux autres pays européens, n'a pas respecté cette échéance et n'a soumis son NECP à l'Union européenne que le 11 novembre 2023, donc avec plus de quatre mois de retard. Au 1^{er} décembre 2023, les ébauches de NECP de six pays n'avaient toujours pas été publiées sur la page dédiée⁷ mise en place par l'UE : l'Autriche, la Belgique⁸, la Bulgarie, l'Irlande, la Lettonie et la Pologne. Cette plateforme permet de prendre connaissance, d'analyser puis de comparer les contenus des différents plans énergie et climat nationaux, même si leur présentation n'est malheureusement pas uniformisée et leur contenu pas toujours exhaustif.

Méthodologie

Greenpeace France a donc analysé chacun des NECP publiés par les différents États membres de l'UE, pour en extraire les informations relatives aux objectifs de développement des filières d'éolien terrestre et de solaire photovoltaïque pour 2030. Les ambitions des différents pays sur le développement de l'éolien en mer n'ont par contre pas été analysées dans cette étude, en raison des immenses disparités géographiques entre les pays européens en termes de présence et de longueur de façades maritimes.

Les données extraites ont été comparées aux capacités installées à la fin 2022 pour ces deux filières, informations provenant de la base de données de l'Agence

⁷ https://commission.europa.eu/energy-climate-change-environment/implementation-eu-countries/energy-and-climate-governance-and-reporting/national-energy-and-climate-plans_en

⁸ Le [NECP de la Belgique](#) a été mis en ligne le 4 décembre 2023, de façon trop tardive pour être intégré à cette étude.

internationale et intergouvernementale pour les énergies renouvelables (Irena)⁹. La différence entre les capacités d'éolien terrestre et de solaire photovoltaïque installées aujourd'hui et les objectifs 2030 permet d'établir la quantité de chaque énergie renouvelable restant à développer dans les sept prochaines années pour chaque pays. Pour autant, comparer ces données brutes, en GW, n'a que peu de sens et ne constitue donc pas un indicateur adapté pour apprécier l'ambition de chaque pays sur ces énergies. Il paraît en effet peu pertinent d'estimer, par exemple, que l'installation de 10 GW de panneaux photovoltaïques au Luxembourg ou en France relèverait d'un niveau d'ambition comparable.

Greenpeace France a donc cherché à recalibrer ces chiffres selon des ordres de grandeur plus pertinents. Pour cela, trois paramètres démographique, géographique et économique ont été utilisés : la population, la superficie et le PIB de chaque État membre. Rappporter la quantité d'éolien terrestre ou de solaire photovoltaïque restant à installer d'ici à 2030 à ces grandeurs permet donc une comparaison plus objective du niveau d'ambition des différents pays sur le développement de ces deux énergies renouvelables.

Pourquoi le choix s'est-il porté sur ces trois paramètres ?

- La superficie d'un pays permet d'avoir une approximation du territoire foncier disponible pour le développement de l'éolien terrestre et du photovoltaïque. Un pays de faible superficie aura potentiellement plus de difficulté à installer un GW d'éolien terrestre qu'un pays bien plus étendu.
- La population d'un pays apporte des renseignements à la fois sur la quantité de toitures disponible sur les habitations pour y installer du photovoltaïque mais surtout sur les besoins en consommation énergétique : en général, plus un pays est peuplé, plus les besoins énergétiques sont importants.
- Le PIB d'un pays permet de quantifier l'effort que représente un investissement dans les énergies renouvelables. Investir dans un GW d'éolien terrestre n'implique pas le même effort pour un pays aisé que pour un pays à l'économie moins florissante.

Pour autant, d'autres paramètres peuvent aussi influencer sur l'intérêt et la pertinence de ces deux moyens de production selon les pays :

⁹ [Données Irena 2022](#)

- L'intérêt, notamment économique, de l'énergie solaire est bien moins fort dans les pays scandinaves que dans les pays du sud de l'Europe en raison d'un ensoleillement bien moins important.
- Le potentiel éolien est également très différent selon les pays : généralement plus important dans les pays côtiers et plus faible dans les pays du centre de l'Europe.

Dans tous les cas, la non-prise en compte de ces paramètres géographiques joue plutôt en faveur de la France. Celle-ci étant, tant en termes d'ensoleillement que de potentiel éolien, parmi les pays les mieux lotis d'Europe.

Le tableur, accessible en lien à la fin de cette note, permet d'accéder à l'ensemble des données utilisées ainsi qu'aux informations détaillées permettant de retrouver la localisation exacte dans chaque NECP des objectifs 2030 d'éolien terrestre et de solaire photovoltaïque.

Ambition pour les renouvelables d'ici 2030 : la France à la traîne

Comparaison avec l'ensemble des États membres ayant soumis leurs objectifs

Solaire photovoltaïque

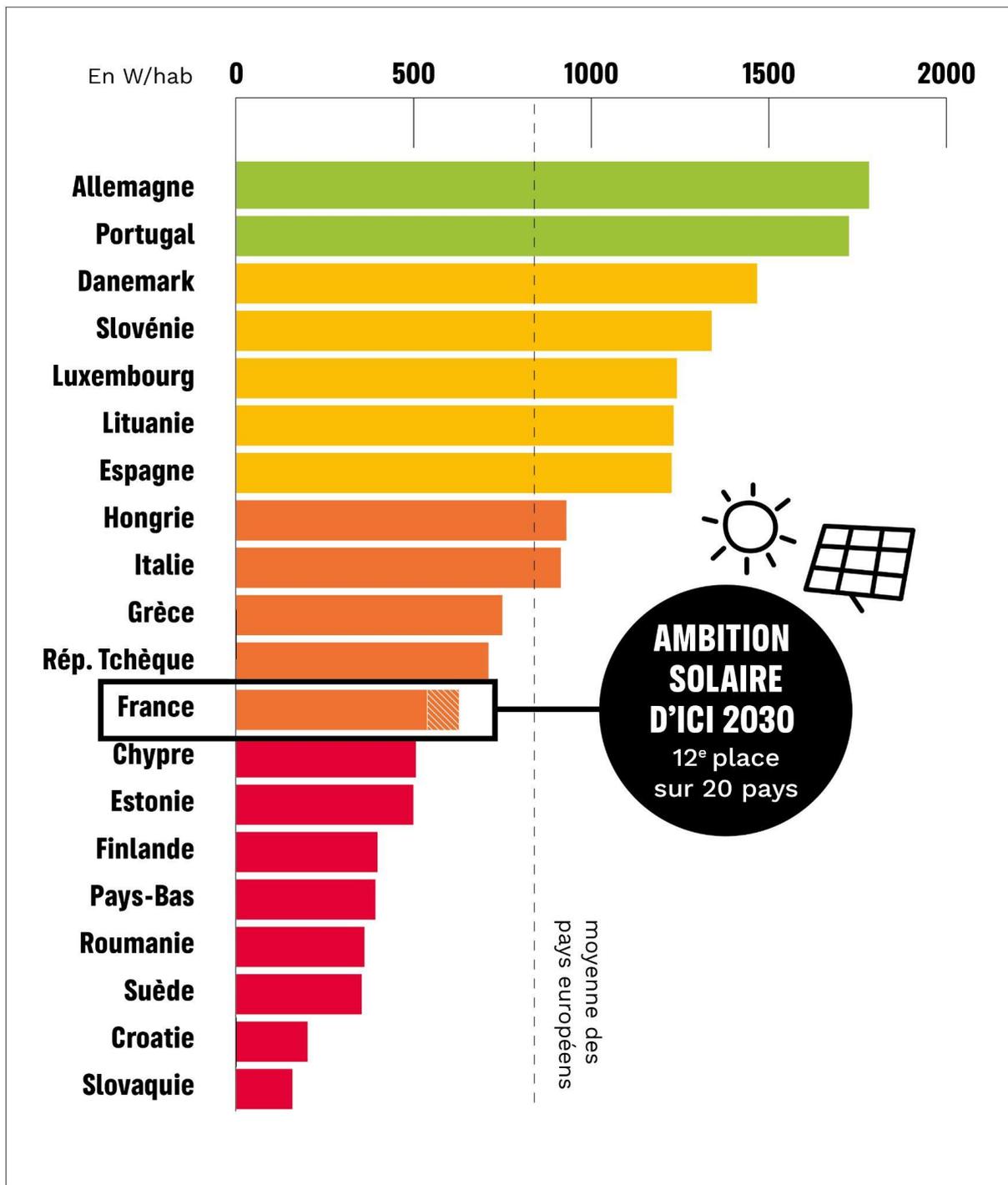
Que ce soit rapporté à la population, à la superficie ou au PIB des différents États membres, la France est très loin d'être un pays leader en termes d'ambition sur le photovoltaïque à horizon 2030. Elle se situe en réalité dans la moitié des pays les moins ambitieux.

En effet, la France :

- est seulement le 12^e pays européen sur 20¹⁰ en termes d'ambition photovoltaïque rapportée à la population pour 2030 ;
- est seulement le 11^e pays européen sur 20 en termes d'ambition photovoltaïque rapportée à la superficie pour 2030 ;
- est seulement le 14^e pays européen sur 20 en termes d'ambition photovoltaïque rapportée au PIB pour 2030.

Par rapport à la population par exemple, comme illustré dans le *Graphique 1*, la France devance certains des pays du nord de l'Europe à l'ensoleillement bien moindre comme l'Estonie, la Finlande ou encore la Suède mais se situe largement en deçà de l'ambition d'autres comme le Danemark ou la Lituanie.

¹⁰ Parmi les 21 pays ayant soumis leur NECP, Malte ne fixe pas d'objectifs de développement de la filière solaire photovoltaïque pour 2030.



Graphique 1 - Comparaison de la quantité de solaire photovoltaïque à installer rapportée à la population de chaque pays d'ici à 2030 dans les États membres de l'Union européenne ayant publié leur NECP au 1^{er} décembre 2023.

Éolien terrestre

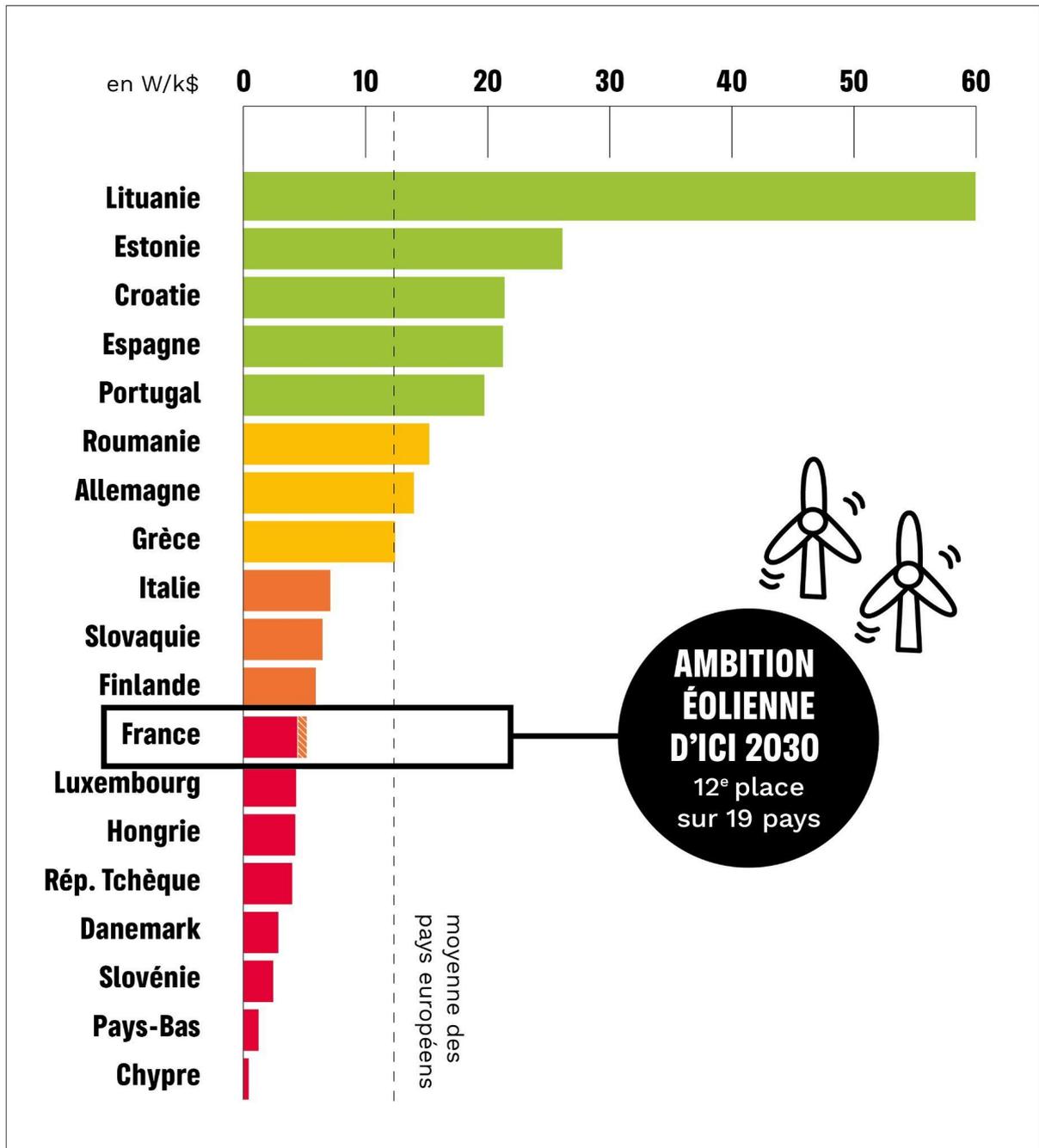
Le constat est très similaire concernant les ambitions 2030 sur l'éolien terrestre : que ce soit par rapport à la population, à la superficie ou au PIB des différents États membres, la France est là aussi très loin d'être un pays leader. Elle se situe en réalité encore dans la moitié des pays les moins ambitieux.

En effet, la France :

- est seulement le 12^e ou le 13^e¹¹ pays européen sur 19¹² en termes d'ambition en éolien terrestre rapportée à la population pour 2030 ;
- est seulement le 10^e pays européen sur 19 en termes d'ambition en éolien terrestre rapportée à la superficie pour 2030 ;
- est seulement le 12^e pays européen sur 19 en termes d'ambition en éolien terrestre rapportée au PIB pour 2030.

¹¹ La France ayant un objectif bas et un objectif haut sur l'éolien terrestre pour 2030, son classement exact dépend ici de quel objectif est considéré.

¹² Parmi les 21 pays ayant soumis leur NECP, Malte ne fixe pas d'objectifs de développement de la filière éolien terrestre pour 2030 et la Suède ne précise pas de façon très claire la ventilation entre les filières d'éolien terrestre et d'éolien en mer. Le choix a donc été fait ici de ne pas intégrer Malte et la Suède dans ce classement.



Graphique 2 - Comparaison de la quantité d'éolien terrestre à installer rapportée au PIB de chaque pays d'ici à 2030 dans les États membres de l'Union européenne ayant publié leur NECP au 1^{er} décembre 2023.

Focus sur six pays d'Europe de l'Ouest de plus de dix millions d'habitant·es

Choix des pays pour le focus

De très fortes disparités socio-économiques, géographiques et politiques peuvent exister au sein de l'Union européenne. Par exemple, les pays d'Europe de l'Ouest et les pays scandinaves ont un développement économique plus avancé que les pays d'Europe de l'Est¹³. En termes d'influence diplomatique sur la question climatique, les pays d'Europe de l'Ouest, de par leur avance de développement économique et leur responsabilité historique en termes d'émissions de gaz à effet de serre, affirment généralement avoir des ambitions climatiques plus élevées et veulent se présenter comme des exemples et des moteurs en termes d'action climatique et de transition énergétique.

Pour ces raisons, il paraît intéressant de se focaliser sur le niveau d'ambition d'un nombre restreint de pays, en considérant en particulier ceux qui s'affichent dans leurs discours comme des moteurs de l'action climatique et de la transition énergétique au niveau mondial. En raison d'un déficit important d'ensoleillement, les pays d'Europe du Nord (Suède, Finlande, Danemark) n'ont pas été retenus non plus. Le focus se fera donc sur les six pays d'Europe de l'Ouest de plus de dix millions d'habitants et ayant soumis leur NECP au 1^{er} décembre 2023 (ce qui exclut donc la Belgique) : l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas et le Portugal.

La France, en dernière place de ces six pays

Solaire photovoltaïque

Les résultats présentés dans le *Tableau 1* sont éloquentes sur la très faible ambition de la France en matière de développement du solaire photovoltaïque. Sur les six pays considérés de l'Europe de l'Ouest, la France se place en 6^e et dernière place sur l'objectif 2030 par rapport à la superficie et en 5^e et avant-dernière place par rapport à la population et au PIB, juste derrière les Pays-Bas. Ce dernier bénéficie d'un

¹³ Ce qui se traduit par exemple par un PIB par habitant plus élevé dans ces pays, source : [Eurostat](#)

ensoleillement moindre et est aujourd'hui leader européen en capacité installée, à la fois par rapport à la population et à la superficie, et pourrait donc arriver à un phénomène de début de saturation de son potentiel d'ici à 2030.

Si l'on compare à la moyenne des objectifs de ces cinq voisins d'Europe de l'Ouest (Allemagne, Espagne, Italie, Pays-Bas, Portugal) en termes d'ambition sur le solaire photovoltaïque rapportée à la population, à la superficie ou au PIB des pays, la France a des objectifs de développement du solaire photovoltaïque pour 2030 de deux à trois fois plus faibles.

Solaire photovoltaïque 	Allemagne	Espagne	France	Italie	Pays-Bas	Portugal	Moyenne hors France
Capacité Installée fin 2022 (GW)	66,7	18,2	17,4	25,1	18,8	2,5	
Objectif 2030 (GW)	215	76,4	54 à 60	79,0	25,8	20,4	
Reste à Installer d'ici à 2030 (GW)	148,3	58,2	36,6 à 42,6	54,0	6,9	17,9	
Capacité à Installer d'ici à 2030 par habitant (W/hab)	1 782	1 226	539 à 628	914	392	1 726	1 208
Capacité à Installer d'ici à 2030 par superficie (kW/km ²)	416	114	66 à 77	179	166	194	214
Capacité à Installer d'ici à 2030 par PIB (W/k\$)	36	42	13 à 15	27	7	71	37

Tableau 1 - Comparaison des capacités de solaire photovoltaïque installées, visées dans les plans nationaux énergie et climat pour 2030 et en fonction des paramètres démographique, géographique et économique pour la France et ses cinq voisins sélectionnés (Allemagne, Espagne, Italie, Portugal, Pays-Bas) et en moyenne de ces cinq pays.

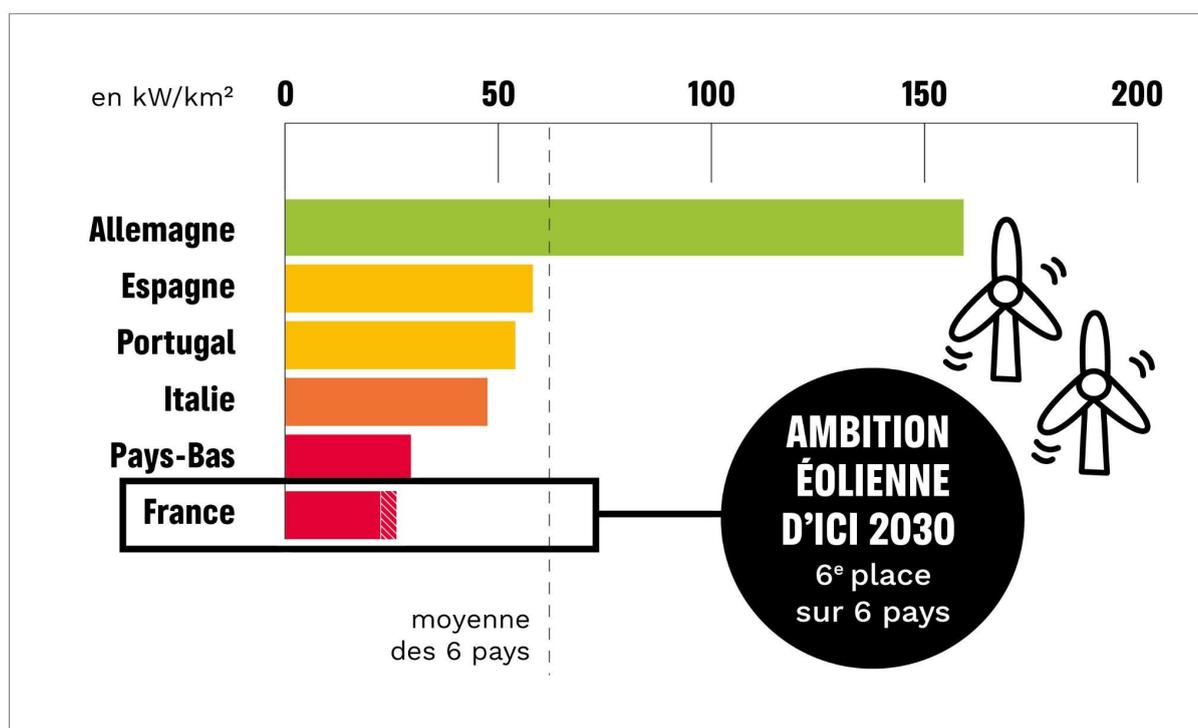
Éolien terrestre

Le constat est très similaire en ce qui concerne l'ambition sur l'éolien terrestre, comme cela peut être observé dans le Tableau 2. En comparaison de ces cinq voisins européens, la France a des objectifs de développement de l'éolien terrestre bien plus faible, se classant 5^e et avant-dernière une nouvelle fois juste derrière les Pays-Bas et ce quelle que soit la métrique considérée (population, superficie ou PIB).

Là encore, la France s'est pour le moment fixé des objectifs de développement de l'éolien terrestre pour 2030 de deux à trois fois moins ambitieux que la moyenne de ces cinq voisins, que ce soit rapporté à la population, à la superficie ou au PIB.

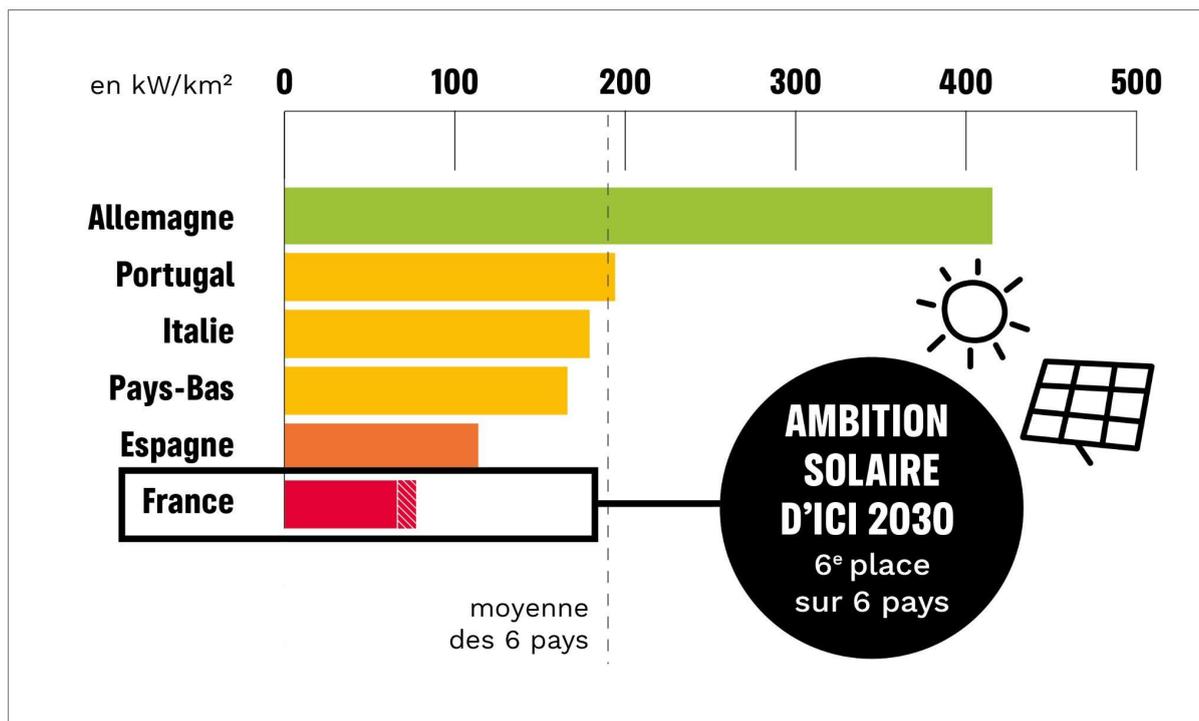
Éolien terrestre 	Allemagne	Espagne	France	Italie	Pays-Bas	Portugal	Moyenne hors France
Capacité Installée fin 2022 (GW)	58,2	29,3	20,6	11,8	6,2	5,4	
Objectif 2030 (GW)	115	59	33 à 35	26	7,4	10,4	
Reste à Installer d'ici à 2030 (GW)	56,8	29,7	12,4 à 14,4	14,3	1,2	5	
Capacité à Installer d'ici à 2030 par habitant (W/hab)	683	626	182 à 212	242	70	480	420
Capacité à Installer d'ici à 2030 par superficie (kW/km ²)	159	58	22 à 26	47	29	54	70
Capacité à Installer d'ici à 2030 par PIB (W/k\$)	14	21	4 à 5	7	1	20	13

Tableau 2 - Comparaison des capacités d'éolien terrestre installées, visées dans les plans nationaux énergie et climat pour 2030 et en fonction des paramètres démographique, géographique et économique pour la France, ses cinq voisins sélectionnés (Allemagne, Espagne, Italie, Portugal, Pays-Bas) et en moyenne de ces cinq pays.



Graphique 3 - Comparaison de la quantité d'éolien terrestre à installer rapportée à la superficie de chaque pays d'ici à 2030 pour la France et ses cinq voisins sélectionnés (Allemagne, Espagne, Italie, Portugal, Pays-Bas).

Les Graphiques 3 et 4 représentent respectivement les ambitions de développement de l'éolien terrestre et du solaire photovoltaïque pour 2030 rapportées à la superficie de chacun des six pays considérés ici. Ils illustrent clairement le faible niveau d'ambition de la France en comparaison de ses proches voisins.



Graphique 4 - Comparaison de la quantité de solaire photovoltaïque à installer rapportée à la superficie de chaque pays d'ici à 2030 pour la France et ses cinq voisins sélectionnés (Allemagne, Espagne, Italie, Portugal, Pays-Bas).

Ce que devraient être les objectifs de la France pour qu'elle soit aussi ambitieuse que ses proches voisins européens

En se basant sur la moyenne des capacités à installer d'ici à 2030 rapportée à la population, à la superficie ou à la richesse économique de ses cinq proches voisins européens, il est possible de déterminer ce que devraient être les objectifs de développement de l'éolien terrestre et du solaire photovoltaïque si la France était réellement un pays ambitieux sur les énergies renouvelables.

Solaire photovoltaïque

Les objectifs 2030 de la France sur le solaire photovoltaïque, si son niveau d'ambition était similaire à la moyenne de ses cinq voisins européens, devraient être de :

- 99 GW si on se rapporte à la population des pays ;
- 135 GW si on se rapporte à la superficie des pays ;
- 119 GW si on se rapporte au PIB des pays.

Ces chiffres sont à comparer avec l'objectif 2030 actuel qui figure dans les ébauches de NECP et de PPE 3¹⁴ publiées par le gouvernement français, à savoir de 54 à 60 GW.

Éolien terrestre

De la même manière, les objectifs 2030 de la France sur l'éolien terrestre si son niveau d'ambition était similaire à la moyenne de ses cinq voisins européens devraient être de :

- 49 GW si on se rapporte à la population des pays ;
- 56 GW si on se rapporte à la superficie des pays ;
- 53 GW si on se rapporte au PIB des pays.

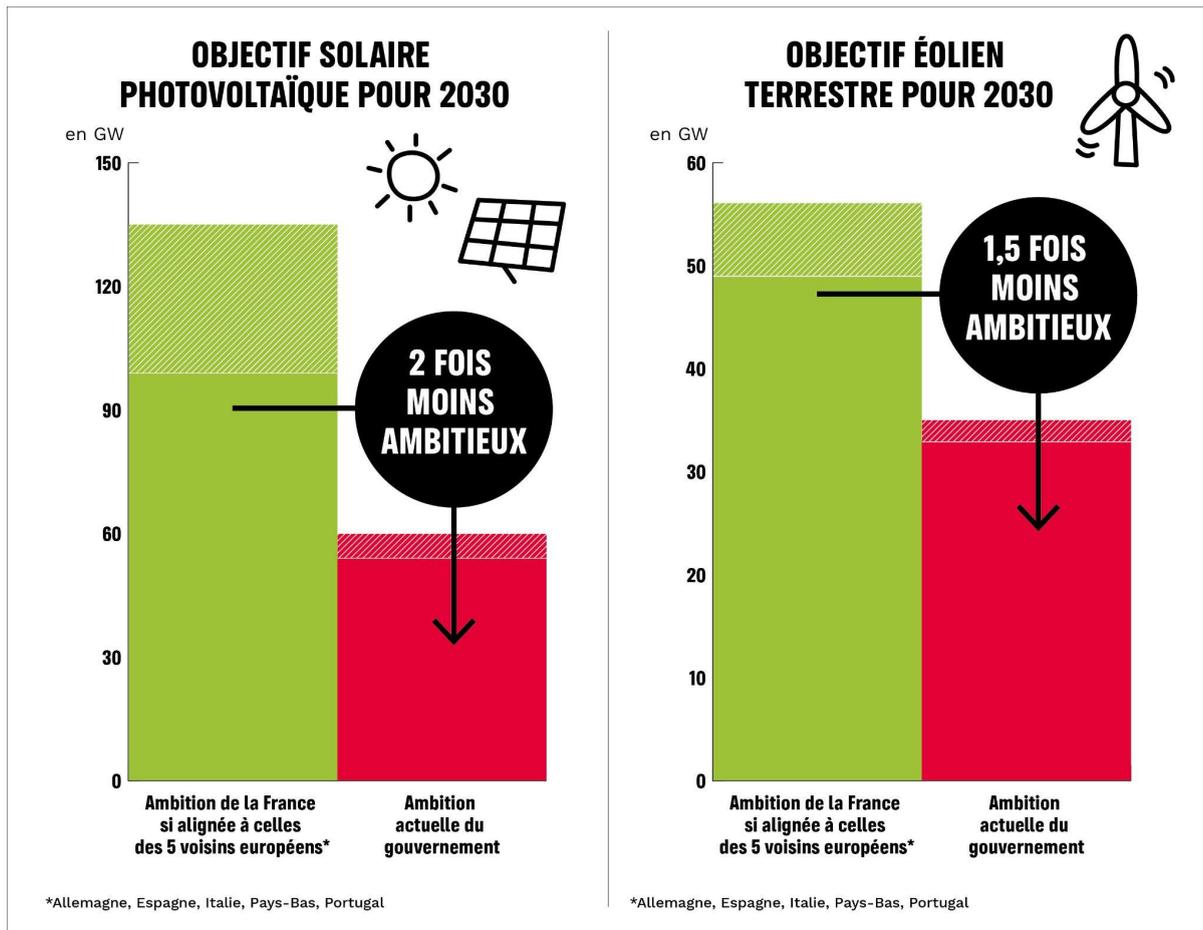
Ces chiffres sont à comparer avec l'objectif 2030 actuel qui figure dans les ébauches de NECP et de PPE 3 soumises par le gouvernement français, à savoir de 33 à 35 GW.

Le *Graphique 5* permet de visualiser les objectifs prévus pour 2030 par le gouvernement dans la version actuelle de son plan national énergie et climat et dans la première version de la PPE 3 mise en consultation publique et de les comparer avec ce que pourraient être les objectifs de la France si elle se fixait un niveau d'ambition du solaire photovoltaïque et de l'éolien terrestre similaire à la moyenne des ambitions de ses cinq voisins européens.

¹⁴ La PPE 3, ou 3^e Programmation pluriannuelle de l'énergie est un document stratégique de pilotage de la transition énergétique en France focalisé sur l'évolution du mix énergétique français. Avec la loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC) et la stratégie nationale bas-carbone (SNBC), la PPE est l'un des trois documents constituant, dans la politique nationale, la stratégie française pour l'énergie et le climat.

Le gouvernement français a mis en consultation, en novembre 2023, la première ébauche de cette nouvelle PPE.

Voir : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/23242_Strategie-energie-climat.pdf



Graphique 5 - Comparaison de l'objectif actuel du gouvernement français sur le développement du solaire photovoltaïque et de l'éolien terrestre pour 2030 avec ce que serait cet objectif si l'ambition de la France était comparable à l'ambition moyenne de ses cinq pays voisins (Allemagne, Espagne, Italie, Portugal, Pays-Bas).

Conclusions

L'analyse des plans nationaux énergie et climat publiés en 2023 par la plupart des États membres de l'Union européenne permet de comparer les objectifs pour 2030 de développement des différentes énergies renouvelables entre les pays.

L'éolien terrestre et le solaire photovoltaïque constituent deux des principaux leviers de production d'énergie pour sortir des énergies fossiles à court et à long termes.

Le niveau d'ambition de la France sur ces deux filières est peu élevé. En rapportant les objectifs de développement pour 2030 de ces deux filières à la population, à la superficie ou au PIB des différents pays européens, la France se situe systématiquement dans la deuxième moitié du classement des pays européens.

Le constat est encore plus criant si on se focalise sur les pays d'Europe de l'Ouest de plus de dix millions d'habitant·es ayant soumis leurs objectifs : Allemagne, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal. Parmi ces six pays, la France se classe systématiquement en dernière ou avant-dernière position pour l'éolien terrestre comme pour le solaire photovoltaïque.

La France, si elle entend réellement être « le premier grand pays du monde à sortir de la dépendance aux énergies fossiles » comme l'affirmait Emmanuel Macron dans son discours de Belfort, **doit largement réhausser son ambition de développement des énergies renouvelables terrestres pour décarboner massivement son économie et ses activités dans la décennie à venir.**

Recommandations

La France doit se fixer pour 2030 un niveau d'ambition de développement de l'éolien terrestre et du solaire photovoltaïque au moins équivalent à ce que prévoient nos plus proches voisins européens. Cela permettra, accompagné de politiques plus ambitieuses sur la sobriété et l'efficacité énergétiques, de faire face au « mur énergétique » prévu pour la France à horizon 2030, à une électrification accélérée des usages aujourd'hui fossiles et donc au défi climatique en visant une trajectoire de réchauffement limitée à + 1,5 °C et non à + 2 °C, voire plus, comme le prévoit actuellement le gouvernement.

Pour cela, **la France devrait se fixer comme objectifs** de développement des énergies renouvelables :

- **entre 100 et 120 GW de solaire photovoltaïque en 2030** contre 54 à 60 GW visés actuellement par le gouvernement,
- **entre 50 et 55 GW d'éolien terrestre en 2030** contre 33 à 35 GW visés actuellement par le gouvernement.

Annexe

[Lien du tableur de données](#)

Ce tableur permet d'accéder à l'ensemble des données utilisées ainsi qu'aux informations détaillées permettant de retrouver, pour chaque État membre, la localisation exacte dans son NECP des objectifs 2030 d'éolien terrestre et de solaire photovoltaïque.

GREENPEACE

Énergies renouvelables : le manque d'ambition criant de la France face à ses voisins européens

NOTE

Décembre 2023